

Actualités

Observations de loups noirs : des informations encore un peu obscurs !

Au cours de l'été 2015, plusieurs témoignages relatent l'observation de loups de couleur noire notamment dans les départements des Alpes de Haute Provence et des Alpes-Maritimes. Des témoignages qui, pour certains, font suite à la problématique des hybrides, elle-même réactualisée dans le cadre de débats liés à une recommandation de la convention de Berne sur ce sujet. L'esprit du texte est que les hybrides doivent avoir un statut d'espèce protégée pour pouvoir ensuite, sous dérogation, être détruits légalement dans un cadre contrôlé scientifiquement et juridiquement et ainsi éviter les risques d'élimination d'animaux suspectés à tort d'être hybrides.

L'existence du phénotype de couleur noire (appelé mélanisme) chez les loups est documentée depuis longtemps notamment dans certaines populations nord américaines où le gène s'est fixé probablement parce qu'il procurerait un avantage sélectif aux individus porteurs (gain immunitaire), supérieur au « coût » dont il pourrait s'accompagner en contrepartie en matière de reproduction (les louveteaux issus de femelles noires survivraient moins bien que les autres). Des observations visuelles d'animaux dits mélaniques sont aussi réalisées dans certaines régions d'Italie, mais avec en plus des cas de cadavres ou photos qui permettent de confirmer que le gène donnant une couleur noire est présent dans les chromosomes de certains loups. Des recherches récentes ont porté sur l'origine génétique de cette couleur et montrent une origine domestique venant du chien (Caniglia et al, 2014, Randi et al, 2014), avec à la fois des cas témoignant d'hybridation récente, assez circonscrits à une région italienne précise, et d'autres cas relevant d'un héritage qui daterait plutôt de la séparation entre chiens et loups, de manière plus ou moins ancienne selon le degré de sélection des races de chiens, leurs origines et les dates d'éventuels croisements.

A notre connaissance, les témoignages enregistrés jusqu'ici en France reposent uniquement sur des observations visuelles (pas de photo), d'animaux décrits et perçus comme « très sombres » voire « noirs ». Ces

observations visuelles, et sans remettre en cause la bonne foi des observateurs, restent très dépendantes du contexte dans lequel elles sont réalisées et de la perception qui en découle. Nous les traitons comme n'importe quelle autre observation visuelle, et elles ne présentent jusqu'à présent (et au moins pour celles qui nous ont été transmises) pas assez de critères techniques renseignés pour qu'on puisse les valider,



Suivant les conditions d'observation un loup peut paraître très foncé, il faut alors s'intéresser à la convergence des différents critères morphologiques associés aux conditions d'observation - Photo : X

indépendamment de la question de la couleur d'ailleurs. Les conditions d'observation sont ainsi souvent limitantes, qu'il s'agisse de la visibilité liée à la météo (brouillard, pluie), de la période (pénombre, aube ou crépuscule, nuit), ou bien encore de la distance ou de la durée de l'observation. Le tout peut aisément entraîner différentes perceptions des animaux ou même une confusion avec d'autres espèces (chien loups par exemple). En l'absence de photographie, pour analyser une observation visuelle (quelle que soit la couleur du loup concerné), c'est bien la convergence de l'ensemble des critères techniques disponibles (en nombre et en qualité) tels que rapportés par l'observateur qui permettra de décider si elle doit être retenue, ou si elle ne peut qu'être classée invérifiable, voire même non retenue si des critères existent pour identifier une autre espèce.



Deux individus avec des variations de pelage, à gauche foncée, à droite plus claire : Photo : J. A. Esmiol ©

En résumé, l'observateur peut être parfaitement de bonne foi et avoir effectivement réalisé une observation d'un animal qui lui est apparu tellement sombre qu'il s'est focalisé sur la couleur et a conclu à la présence d'un loup noir, alors que l'analyse détaillée a posteriori de ce qu'il a vraiment pu décrire de mémoire ne permet pas de conclure à un loup par manque d'autres critères renseignés que la couleur, indépendamment du fait qu'il soit noir ou pas. Si ce type d'observation reste donc théoriquement parfaitement possible (des loups noirs existant bien par exemple en Italie), l'utilisation intensive des pièges-photographiques en France ne révèle par contre, jusqu'à présent, aucun cliché d'animal au pelage mélanique sur un lot de plus de 500 photos de loups. De même, sur la totalité des loups autopsiés (une centaine environ), aucun n'a encore été observé de couleur noire. En revanche, les différences morphologiques entre les individus sont relativement courantes, tel animal ayant des liserés très marqués, tel autre un peu moins, de même pour les contrastes de pelage, liés par exemple à la mue (poil d'été plus clair et roux, d'hiver plus foncé voir quasiment noir sur le dos). Associée au contexte du paysage dans lequel est réalisée l'observation (fond de neige par exemple), l'analyse intuitive donnera parfois à l'observateur une impression de contraste très marqué.

Pour conclure, il n'est absolument pas impossible que des loups noirs existent bien en France, et l'équipe du Réseau analysera toute photo de tels animaux qui lui serait transmise. Les italiens chargés du suivi de l'espèce

dans les Alpes et interrogés à ce sujet en fin d'année dernière, ont d'ailleurs détecté un unique cas par piège photographique, dans la partie alpine de leur population. Le phénotype est en revanche documenté à plusieurs reprises dans une zone circonscrite du centre de l'Italie (cf. interview de E. Randi dans ce numéro). Par contre, et même si pour l'instant, en France, aucune photo et aucun cadavre de loup noir n'ont été enregistrés, l'absence de pelage mélanique ne suffirait de toute façon pas pour affirmer qu'il n'y a aucune hybridation. Le point clé sur ce sujet reste, non pas que le phénomène d'hybridation puisse en théorie exister, mais bien le degré d'intensité et de régularité du processus. Ainsi, pour être considéré comme un vrai problème sur le plan génétique, il faudrait que des hybrides de première ou deuxième génération soient produits en quantité et renouvelés de telle sorte qu'ils s'implanteraient majoritairement dans la population de loups. Des développements méthodologiques, et des tests génétiques sont en cours. Les premiers résultats en matière de comparaison entre des profils génétiques d'ADN nucléaire de chiens, de chiens type chiens-loups, et de loups (parmi ceux détectés en France) semblent prometteurs et contribueront au besoin, à éclairer ces questions.

Yannick Leonard, Pierre Emmanuel Briaudet, Christophe Duchamp, Eric Marboutin